



Code de conduite mondial

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : MAI 2024
(RÉVISÉE EN AOÛT 2025)



Table des matières

Objet	4
Champ d'application et responsabilité	5
Éthique et loi	7
Responsabilité et intégrité de l'entreprise	12
Conflits d'intérêts	15
La sauvegarde de nos actifs et de nos renseignements	22
Traitement et protection des renseignements	23

Chers (chères) collègues,

Depuis que Fiera a été fondée en 2003, l'un des piliers de notre culture demeure inchangé : notre volonté de poser les bons gestes, pour les bonnes raisons – au profit de nos clients, de nos actionnaires, de nos collectivités et de la firme tout entière.

Tandis que nous continuons à prendre de l'expansion et à étendre notre présence mondiale en tant qu'allocateur efficace de capital, la confiance, le respect et l'intégrité demeurent les fondements de notre succès en forgeant ce que nous sommes, en donnant vie à nos stratégies et en inspirant nos actions.

Pour demeurer le gestionnaire d'actifs mondial de confiance que nous sommes, chacun et chacune d'entre nous doit maintenir son engagement en faveur des normes éthiques les plus élevées. Pour ce faire, nous devons agir en conformité avec notre Code de conduite mondial, qui décrit les principes fondamentaux qui sous-tendent nos décisions, nos actions et nos pratiques professionnelles, ainsi que les attentes que nous avons envers ceux et celles qui travaillent pour et avec Fiera Capital.

La réputation et le succès de notre firme dépendent des décisions que nous prenons au quotidien. Or, il arrive que nous soyons placés devant des dilemmes où le bon choix n'est pas évident. Notre Code de conduite mondial est conçu pour nous aider à gérer ces situations difficiles et nous orienter vers la solution la plus conforme à l'éthique. Il nous encourage également à nous exprimer lorsque quelque chose nous semble inapproprié et nous donne les moyens de signaler les actes répréhensibles sans crainte de représailles.

Il est important de lire, de comprendre et de respecter les principes du Code pour qu'en ensemble, nous puissions continuer à promouvoir une forte culture de la conformité.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à vous adresser à votre gestionnaire ou au Service juridique et de la conformité de Fiera Capital.

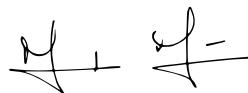
Le maintien de notre succès repose sur la confiance sans faille de nos clients. Merci de vous engager à honorer les plus hautes normes éthiques, qui font de Fiera un gestionnaire d'actifs de confiance.

Cordialement,



Jean-Guy Desjardins

Fondateur et président exécutif du Conseil



Maxime Ménard

Président mondial et chef de la direction



Objet

Les valeurs de confiance, de respect et d'intégrité sur lesquelles se fondent Corporation Fiera Capital et ses filiales (collectivement, « Fiera Capital ») sont au cœur de la façon dont elles exercent leurs activités à l'échelle mondiale en tant que gestionnaires d'actifs reconnus.

Notre réputation repose sur la façon d'agir de nos employé(e)s. Fiera Capital vise l'excellence grâce à ses pratiques de gestion rigoureuses et novatrices, à ses principes d'affaires judicieux, à son adhésion aux plus hauts niveaux de conduite éthique et à son engagement à respecter les lois et règlements applicables dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Nous comprenons que la gestion des placements repose sur la confiance, et il est de notre responsabilité de maintenir notre réputation et nos valeurs, dans l'intérêt de notre clientèle, de nos actionnaires, de nos employé(e)s et de notre entreprise. Le Code de conduite mondial (le « **Code** ») fournit des principes directeurs pour vous aider à prendre des décisions appropriées, conformes à l'éthique et judicieuses dans le cours normal des activités. Il est en phase avec les valeurs fondamentales de Fiera Capital.

Notre Code est conçu pour dissuader les actes répréhensibles et pour promouvoir :

- > Une conduite honnête et conforme à l'éthique, notamment la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels entre les relations personnelles et les relations professionnelles;
- > Le respect des lois, des règles et des règlements applicables;
- > La présentation, en temps opportun, d'information complète, juste et exacte dans les rapports et documents que nous fournissons à notre clientèle ou que nous déposons auprès des autorités réglementaires et gouvernementales, ainsi que dans nos autres communications publiques;
- > Une culture inclusive où nous valorisons nos différences, nous nous traitons mutuellement avec respect et accueillons toutes les idées et les opinions;
- > Un signalement interne rapide des violations du présent Code, conformément à la Politique de signalement des manquements à l'éthique de Fiera Capital (la « **Politique de signalement des manquements à l'éthique** »);
- > La responsabilité quant au respect du présent Code.

Champ d'application et responsabilité

Le conseil d'administration de Fiera Capital a adopté le présent Code afin d'orienter l'ensemble des administrateur(-trice)s, des dirigeant(e)s, des employé(e)s et des sous- traitant(e)s de Fiera Capital et de ses filiales dans tous les territoires mondiaux où Fiera Capital exerce ses activités (collectivement les « employé(e)s »).

Dans les présentes, le terme « filiale » désigne l'ensemble des entités (dont les sociétés par actions, les sociétés en commandite, les entités non constituées en société et les autres entités morales) faisant partie de la structure organisationnelle de Corporation Fiera Capital et sur laquelle Corporation Fiera Capital a le pouvoir d'exercer un contrôle (que ce soit direct ou indirect). Par souci de clarté, le Code ne s'applique pas aux sociétés de portefeuille détenues dans les fonds de Fiera Capital.

Ce Code énonce les principes, les normes éthiques et les règles non négociables que l'ensemble des employé(e)s doivent respecter. Il ne remplace pas les autres politiques, procédures, lignes directrices ou normes régionales ou propres à un secteur d'activité. En cas de conflit entre le présent Code et les lois, les règlements, les politiques ou les procédures locales, les normes ou autres obligations de conformité les plus rigoureuses doivent toujours être suivies.

Les employé(e)s doivent lire et comprendre le Code et demander conseil à leur gestionnaire ou aux membres du Service mondial de la conformité, en cas de doute sur ses principes ou sur son applicabilité. L'ensemble des employé(e)s doivent respecter le Code et reconnaître qu'ils l'ont reçu et compris dans les 10 jours suivant leur entrée en fonction chez Fiera Capital ou l'une de ses filiales, puis tous les ans.

La violation du Code fait courir à Fiera Capital des risques d'atteinte à sa réputation, des risques commerciaux graves et des poursuites judiciaires potentielles. Tout(e) employé(e) qui enfreint le Code peut donc faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites judiciaires.

Guide pour la prise de décisions conformes à l'éthique

**Vous avez des doutes sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée?
Ces questions vous aideront à vous orienter lorsque vous devrez prendre
des décisions difficiles.**

- 1** L'action est-elle légale?

- 2** Reflète-t-elle nos valeurs et notre culture?

- 3** Poursuit-elle l'intérêt supérieur de nos collègues, de notre clientèle
et de nos actionnaires?

- 4** L'action peut-elle résister à l'examen du public?

- 5** Est-elle conforme à notre code et à nos politiques?

- 6** Votre famille, vos ami(e)s et votre communauté approuveraient-ils
cette action?

Si votre réponse est « **NON** » à l'une ou l'autre de ces questions, l'action pourrait avoir de graves conséquences pour vous et pour Fiera Capital.

En cas de doute, veuillez consulter votre gestionnaire ou le service des affaires juridiques et de la conformité de Fiera Capital pour obtenir des conseils et du soutien.

Éthique et loi

Conformité aux lois, directives, lignes directrices et politiques

Les employé(e)s doivent se conformer de bonne foi à l'ensemble des lois, règlements, lignes directrices et politiques applicables dans chaque territoire où Fiera Capital exerce ses activités.

Le fait d'enfreindre les lois et les règlements applicables, ou d'encourager autrui à le faire, expose les employé(e)s et Fiera Capital à divers risques, y compris un risque de réputation. Les violations des lois ou des règlements peuvent également entraîner des poursuites judiciaires et des amendes réglementaires et, dans certaines circonstances, des sanctions civiles et pénales.

Les employé(e)s ont le devoir de se familiariser non seulement avec le Code, mais aussi avec l'ensemble des lois, des politiques et des règlements externes qui s'appliquent dans leur territoire et à leur secteur d'activité. Veuillez vous adresser aux membres de votre Service mondial de la conformité pour obtenir de plus amples renseignements et des directives concernant les lois et règlements locaux, ainsi que pour connaître les directives et politiques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à votre territoire ou à votre secteur d'activité.

En cas de conflit entre le présent Code et les lois, les règlements, les politiques ou les procédures locales, les normes ou autres obligations de conformité les plus rigoureuses doivent toujours être suivies

Lutte contre le blanchiment d'argent et prévention du financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constituent des problèmes mondiaux aux conséquences profondes. Fiera Capital s'engage à détecter et à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Nous nous engageons à respecter pleinement les lois applicables en la matière et nous ne ferons affaire qu'avec des client(e)s, des prestataires de services et des partenaires commerciaux de bonne réputation qui exercent des activités et des opérations commerciales légitimes. Il est important que l'ensemble des employé(e)s de Fiera Capital et de ses filiales connaissent et respectent toutes les lois et politiques applicables à leur territoire et à leur secteur d'activité visant à détecter et à dissuader les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

L'ensemble des employé(e)s de Fiera Capital doivent faire preuve de vigilance et d'un jugement éclairé lorsqu'ils et elles ont à composer avec des opérations ou des activités inhabituelles ou suspectes. Les employé(e)s doivent également

se familiariser avec les procédures locales de signalement des opérations inhabituelles et suspectes, comme l'exige la loi. Veuillez vous adresser aux membres de votre Service mondial de la conformité pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques et les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui s'appliquent à votre secteur d'activité et à votre territoire.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Fiera Capital s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées et condamne fermement toute forme de corruption et tout versement de pot-de-vin.

Il est interdit aux employé(e)s d'offrir (ou de recevoir) des paiements ou autres avantages de valeur, de manière directe ou indirecte, à des fonctionnaires de tout pays, des client(e)s, des fournisseurs, des mandataires, des prestataires de services ou d'autres relations d'affaires si cela vise à influencer de manière inappropriée le comportement de ces personnes ou à obtenir ou conserver des contrats ou un avantage commercial indu.

Les employé(e)s doivent agir avec intégrité et se conformer à l'ensemble des politiques, des procédures, des lois et des règlements locaux applicables en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption.

Respect des droits de la personne

Fiera Capital défend les droits de la personne et s'engage à maintenir des pratiques d'emploi respectueuses des lois, des règlements et des principes directeurs internationaux en vigueur dans l'ensemble des régions où elle est présente. Nous ne tolérons aucune forme d'esclavage moderne, que ce soit le travail forcé, le travail des enfants ou la traite des personnes, dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Il incombe aux membres du personnel, de même qu'à toute personne avec laquelle Fiera Capital fait affaire, de respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, tels qu'ils sont énoncés dans la [Déclaration de l'Organisation internationale du Travail](#) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et de veiller à exercer leurs activités conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les employé(e)s qui, dans le cadre de leurs fonctions, passent des marchés avec des fournisseurs de biens ou de services au nom de Fiera Capital doivent s'assurer que ceux-ci obtiennent dûment copie du *Code de conduite des fournisseurs* de Fiera Capital.

Signalement d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique

Fiera Capital encourage le signalement interne rapide des violations du présent Code et la responsabilisation quant au respect de celui-ci. À cette fin, Fiera Capital a adopté la Politique de signalement des manquements à l'éthique, qui décrit les procédures à suivre pour signaler les pratiques douteuses en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou de vérification, ainsi que les comportements illégaux, frauduleux, malhonnêtes, inappropriés ou contraires à l'éthique impliquant Fiera Capital, ses filiales ou l'un(e) de leurs administrateur(-trice)s, dirigeant(e)s, employé(e)s ou sous- traitant(e)s, ainsi que les procédures pour la soumission confidentielle et anonyme de telles plaintes et préoccupations par ces personnes visées. Pour s'assurer que tous les risques, y compris les risques juridiques et de réputation, sont repérés rapidement et, dans la mesure du possible, prévenus, toutes les situations qui sont ou peuvent être préjudiciables à Fiera Capital sont considérées comme des incidents qui doivent être signalés.

À cet effet, les incidents doivent être signalés de bonne foi conformément aux procédures indiquées dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique. Vous pouvez signaler les incidents à votre gestionnaire ou soumettre un rapport anonyme et confidentiel au système externe de signalement ClearView par voie électronique, par téléphone (numéro sans frais : 844 525-0585) ou par courrier, le tout étant décrit plus en détail dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique. Fiera Capital encourage les personnes qui ne sont pas à l'aise de s'adresser à un(e) gestionnaire ou à toute autre personne indiquée dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique à faire appel au système confidentiel ClearView.

Le lien pour les soumissions électroniques est accessible soit directement à l'adresse www.clearviewconnects.com, soit à partir du site Web de Fiera Capital à l'adresse www.fiera.com. Tout rapport déposé sera traité avec toute la confidentialité et l'impartialité requises et peut être déposé de manière anonyme, comme il est indiqué ci-dessus et dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique. Il devrait contenir suffisamment de renseignements (date, lieu, personnes impliquées, faits et chiffres, etc.) pour permettre de mener une enquête sur l'incident signalé. Le directeur exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire général ou le chef mondial de la conformité informera le comité d'audit et de gestion des risques de Fiera Capital de tout incident fondé et du plan d'action visant à y remédier, conformément aux procédures indiquées dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique.

Participation à des enquêtes et à des examens

Il arrive que l'on demande aux employé(e)s de participer à une enquête, à une investigation ou à une évaluation interne ou externe concernant des préoccupations ou une potentielle inconduite.

Fiera Capital s'attend à ce que les employé(e)s coopèrent et fournissent des renseignements complets, honnêtes et opportuns. Avant de fournir tout renseignement, il convient d'en informer le Service mondial de la conformité lorsque ce type de demande émane d'une partie externe.

Seules font exception les demandes de Clearview visant à obtenir plus de précisions de la part d'un ou d'un(e) employé(e) en rapport avec un incident anonyme signalé par ce dernier ou cette dernière.

Protection contre les représailles

Afin de protéger l'intégrité de nos activités et de veiller à ce que les employé(e)s soient habilité(e)s à signaler toute violation actuelle ou potentielle de cette intégrité, nous interdisons les représailles à l'encontre de toute personne qui effectue un signalement lié aux questions visées par le présent Code ou par la Politique de signalement des manquements à l'éthique, quelle que soit la personne concernée par le signalement, qui participe à une enquête ou qui exerce ses droits en vertu de la loi.

Les représailles peuvent comprendre des comportements ou des actions qui punissent ou dissuadent une personne de s'exprimer; elles doivent être signalées.

Comme il est indiqué dans la Politique de signalement des manquements à l'éthique, Fiera Capital ne mettra pas fin à l'emploi, ne rétrogradera pas, ne suspendra pas et ne désavantagera pas d'aucune façon un(e) employé(e) ou un(e) sous-traitant(e) qui, de bonne foi, signale des préoccupations raisonnables concernant une violation réelle ou potentielle des lois, des règles ou des règlements, de toute politique de Fiera Capital ou du présent Code.

Votre voix compte : comment signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique?

Types d'enjeux à signaler

Enjeux liés à l'éthique

- > Violation d'une loi, d'un règlement, d'une politique ou d'une procédure
- > Pot-de-vin ou commission occulte Conduite contraire à l'éthique Conflit d'intérêts
- > Vol, détournement de fonds ou fraude
- > Cadeaux ou gratifications inappropriés
- > Opération d'initié

Enjeux liés aux aspects financiers

- > Communication de l'information financière frauduleuse ou inexacte
- > Manipulation ou falsification de données

Enjeux liés aux ressources humaines

- > Préoccupations en matière de santé, de sécurité ou d'environnement
- > Préjudice aux personnes ou aux biens
- > Gestion du personnel

Comment soumettre un signalement

Communiquez avec votre gestionnaire ou

En ligne

clearviewconnects.com

Par téléphone

1 844 525-0585 (sans frais)

Parlez à un(e) agent(e) de ClearView ou laissez un signalement sur la messagerie vocale.

Par la poste

Envoyez un signalement à :

C. P. 11017

Toronto (Ontario) M1E 1N0

ClearView Connect assure la confidentialité des enjeux signalés.

Prochaines étapes

Fiera Capital interdit les représailles contre les employé(e)s qui signalent des enjeux.

Le système ClearView informera immédiatement les examinateur(-trice)s de Fiera Capital.

Si vous soumettez un signalement en ligne ou par l'entremise d'un(e) agent(e) de ClearView, vous pourrez consulter en ligne l'état de votre signalement, ajouter des commentaires, poser des questions à l'examineur(-trice) et joindre des documents.

Les examinateur(-trice)s peuvent poser des questions de suivi et vous donner des renseignements sur la façon dont le signalement est traité.

Mesures administratives et disciplinaires

En cas de manquement à leurs obligations réglementaires, au Code, au manuel de conformité ou aux politiques afférentes, les employé(e)s sont passibles de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Les écarts de conduite peuvent comprendre notamment le fait de ne pas suivre ou achever les formations obligatoires en matière de conformité, de ne pas obtenir les certificats de conformité en temps requis, de ne pas respecter la politique sur les opérations personnelles, de ne pas tenir à jour la documentation obligatoire des client(e)s, de ne pas signaler les infractions commises par des client(e)s dans le cadre de placements ou encore le fait d'adopter une conduite illégale ou contraire à l'éthique.

Ces mesures administratives ou disciplinaires incitent les employé(e)s à adhérer au programme de conformité et garantissent le respect des lois et règlements applicables, ainsi que de notre Code, de notre manuel de conformité et de nos politiques afférentes.

Responsabilité et intégrité de l'entreprise

Agir dans l'intérêt supérieur de notre clientèle

Fiera Capital s'engage à toujours agir dans l'intérêt de sa clientèle. Les employé(e)s doivent respecter les normes d'éthique et de déontologie les plus élevées dans toutes leurs relations d'affaires. Fiera Capital cherche à entretenir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec les client(e)s, les fournisseurs, les sous-traitant(e)s, les partenaires, les organismes de réglementation et les autres tiers, fondées sur des pratiques équitables et respectueuses.

Compétence et diligence

L'ensemble des employé(e)s doivent fournir des services compétents et faire preuve d'efficacité et de diligence dans l'exercice de leurs fonctions. Les employé(e)s doivent posséder les connaissances appropriées et faire preuve de jugement professionnel.

Les employé(e)s qui ne sont pas inscrit(e)s ou titulaires d'un permis doivent s'abstenir d'exercer toute activité qui pourrait donner lieu à des exigences d'inscription ou de permis (le cas échéant), comme fournir des conseils en matière de placement à la clientèle, sélectionner des titres ou proposer la répartition d'actifs du portefeuille.

Les employé(e)s inscrit(e)s ou titulaires d'un permis doivent démontrer qu'il ou elles possèdent les compétences, la conduite et les connaissances requises pour maintenir leur inscription en règle. Certaines employé(e)s peuvent devoir se conformer à des codes et à des normes supplémentaires établis par les organisations qui leur ont conféré un titre (par exemple, le CFA Institute).

Communication de l'information financière et relations avec les autorités réglementaires

Fiera Capital exige que ses employé(e)s agissent avec honnêteté et fassent preuve d'intégrité financière en toutes circonstances. Chaque employé(e) doit se conformer de bonne foi à l'ensemble des principes comptables locaux et internationaux qui s'appliquent à son secteur d'activité. Ces principes doivent être pris en compte au moment de la préparation des états financiers et des documents connexes. Nous veillons à ce que la communication de l'information financière soit complète, juste, exacte, opportune et compréhensible.

Des relations ouvertes, honnêtes et collaboratives avec les organismes de réglementation et les autorités gouvernementales locales sont essentielles au succès continu de Fiera Capital en tant que gestionnaire d'actifs de confiance dans les territoires où ses secteurs d'activité sont établis. Nous devons toujours veiller à l'intégrité des renseignements, des rapports, des registres et de tout autre document soumis aux autorités réglementaires ou gouvernementales.

Nous sommes tenus de signaler toute erreur, omission, inexactitude, irrégularité ou falsification de renseignements détectés dans la préparation des livres, des registres, des états financiers ou de tout autre document communiqué au public ou aux autorités réglementaires ou gouvernementales.

Relations avec les médias et médias sociaux

Pour protéger la réputation de Fiera Capital, il est essentiel que les employé(e)s représentent la firme de manière appropriée auprès du public. Cela ne se limite pas aux communications publiques de Fiera Capital, mais aussi à notre utilisation des médias sociaux, que ce soit à des fins professionnelles ou personnelles.

Seul(e)s les employé(e)s autorisé(e)s de Fiera Capital ont le droit de parler aux médias ou de représenter Fiera Capital dans une optique de relations publiques, y compris par voie écrite. Il est interdit à tout(e) autre employé(e) de communiquer avec les médias au nom de Fiera Capital.

Fiera Capital s'est dotée de lignes directrices relatives à l'utilisation des médias sociaux dans tous les secteurs d'activité de Fiera Capital et dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Les employé(e)s doivent toujours, comme principe clé, garder à l'esprit leur lien avec Fiera Capital sur les médias sociaux et s'assurer que leurs profils et le contenu connexe reflètent la façon dont ils ou elles souhaitent se présenter à leurs collègues, à la clientèle et au public. Aucun(e) employé(e), sauf sur autorisation écrite, ne peut utiliser son compte de médias sociaux pour promouvoir Fiera Capital, ses produits ou ses services.

Les employé(e)s peuvent également être assujettis à des politiques ou à des règlements locaux ou propres à leur secteur d'activité concernant les médias sociaux. Si vous avez des doutes, vous devriez vous adresser à votre gestionnaire ou aux membres du Service mondial de la conformité.

Canaux de communication non autorisés

Il est interdit aux employé(e)s d'utiliser des outils de communication hors des canaux autorisés pour leur correspondance professionnelle, du fait qu'il serait impossible d'en recueillir, d'en conserver et d'en contrôler le contenu. Cette interdiction s'applique à tous les outils de communication qui ne sont pas officiellement fournis par la firme et s'étend, entre autres, à des plateformes telles que WhatsApp, LinkedIn et autres plateformes et applications de messagerie analogues, ce qui comprend toutes les interactions avec les parties prenantes internes et externes.

Selon le protocole standard, seuls les appareils fournis et approuvés par Fiera Capital sont autorisés aux fins des communications professionnelles. Les appareils personnels, tels que les téléphones et les ordinateurs de bureau, peuvent servir à consulter les courriels professionnels dans un environnement informatique fourni par la firme, mais les employé(e)s doivent se garder d'utiliser de tels appareils pour stocker ou traiter des données sensibles appartenant à la firme.

Protection de la réputation de Fiera Capital

Nos actions, tant au travail qu'en dehors des heures de travail, ont une incidence sur la réputation et la marque de Fiera Capital. Nous devons éviter toute conduite ou association qui pourrait mettre en doute notre honnêteté, notre intégrité ou notre jugement, tant au travail que lorsque nous ne sommes pas en fonction.

Les normes énoncées dans le Code s'appliquent aux employé(e)s, tant pendant leurs heures de travail que lorsqu'ils ou elles ne sont pas en fonction. Les employé(e)s devraient signaler les cas réels ou possibles d'inconduite à leur gestionnaire ou aux membres du Service mondial de la conformité.

Environnement, société et gouvernance

Nous nous sommes engagés à nous assurer que les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») sont intégrées non seulement dans nos processus d'investissement, mais aussi dans notre façon de mener nos activités en général.

Les employé(e)s devraient se familiariser avec les politiques et les règlements locaux de leur secteur d'activité liés aux facteurs ESG et à l'investissement responsable, le cas échéant.

Conflits d'intérêts

Conflits d'intérêts

Bien que les attentes applicables aux employé(e)s de Fiera Capital qui sont inscrit(e)s ou titulaires d'un permis soient généralement énoncées dans la réglementation, les principes et restrictions en matière de conflits d'intérêts contenus dans le présent Code s'appliquent également aux employé(e)s de Fiera Capital qui ne sont pas inscrits ou titulaires d'un permis, conformément aux pratiques d'excellence de l'industrie et aux attentes de la clientèle.

Des conflits surviennent souvent lorsqu'un intérêt personnel pourrait compromettre notre objectivité (c.-à-d. un conflit personnel) ou pourrait empiéter de manière inappropriée sur les intérêts de Fiera Capital. Ils surviennent également lorsque des intérêts conflictuels peuvent exister entre Fiera Capital et des tiers (c.-à-d. un conflit lié à l'entreprise). Même si une situation ne présente aucune occasion de gain personnel, nous devons considérer si l'intérêt de Fiera Capital peut entrer en conflit avec celui d'un(e) client(e).

Un conflit d'intérêts – réel, potentiel ou perçu – pourrait amener des autres à douter de notre capacité à effectuer notre travail de manière objective et appropriée. Ce n'est pas parce que nous ne percevons pas notre situation comme étant un conflit que les autres partagent le même point de vue. En fait, la réputation de Fiera Capital peut être compromise par la moindre impression de conflit d'intérêts. Vous devriez tenir compte de la façon dont les autres pourraient percevoir vos actions.

Quel que soit le type de conflit d'intérêts, nous avons la responsabilité constante de les cerner, de les divulguer, de les gérer et, si nécessaire, de les éliminer lorsqu'ils concernent Fiera Capital, sa clientèle et ses tiers. Lorsque des conflits d'intérêts sont constatés, nous devons être en mesure de démontrer qu'ils peuvent être gérés dans l'intérêt supérieur de notre clientèle. Si cela n'est pas possible, ces conflits d'intérêts sont interdits et doivent être évités.

Ni vous ni aucun membre de votre famille ne devriez recevoir des avantages personnels inappropriés en raison de votre emploi auprès de Fiera Capital, notamment des prêts, des garanties, des cadeaux ou d'autres avantages.

Il est important que vous examiniez attentivement si l'une de vos activités externes ou relations, y compris les postes professionnels ou bénévoles, pourrait entraîner un conflit (ou l'apparence d'un conflit) avec les intérêts de Fiera Capital.

De plus, il vous est interdit d'utiliser les biens, les renseignements ou la situation de Fiera Capital à des fins de gains personnels ou afin de faire concurrence à l'entreprise. Il vous est interdit de recevoir ou d'accepter (ou de faire profiter un tiers) une occasion d'affaires qui est découverte dans le cadre de votre rôle au sein de Fiera Capital, à moins que cette occasion n'ait déjà été offerte à Fiera Capital et que celle-ci l'ait refusée.

Si vous êtes au courant d'une opération ou d'une relation qui pourrait raisonnablement entraîner un conflit d'intérêts potentiel et/ou perçu, vous devriez immédiatement en discuter avec votre gestionnaire et les membres du Service mondial de la conformité. Même si une activité ne semble pas liée à votre rôle au sein de Fiera Capital, vous pourriez devoir respecter certaines conditions afin de continuer à participer à cette activité, ou vous pourriez devoir éviter cette activité si le conflit ne peut être géré dans l'intérêt supérieur de notre clientèle.

Divertissements et cadeaux

Les employé(e)s de Fiera Capital ne sont pas autorisé(e)s à accepter des cadeaux ou des divertissements qui pourraient influencer leur capacité à exercer leur jugement de façon objective et indépendante ou qui ne sont pas conformes aux exigences réglementaires ou aux pratiques commerciales conformes à l'éthique généralement acceptées dans le territoire où leur secteur d'activité est établi.

Les cadeaux et les divertissements ne devraient pas influencer les décisions d'affaires d'un(e) employé(e) ou faire en sorte que d'autres perçoivent une influence indue. Toutefois, dans certaines circonstances, le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des divertissements peut être légal et considéré légitime pour renforcer des relations avec la clientèle et d'autres relations d'affaires. En règle générale, il est strictement interdit d'accepter des cadeaux ou des divertissements qui sont excessifs, somptueux ou inappropriés dans le cadre des pratiques commerciales normales.

Votre territoire ou votre secteur d'activité peut avoir établi des limites précises en dollars et d'autres restrictions liées aux cadeaux et aux divertissements qui doivent être respectées en plus du présent Code. Si vous avez des doutes, veuillez consulter votre gestionnaire ou les membres du Service mondial de la conformité pour obtenir des renseignements sur les lois, les règlements ou les politiques en matière de cadeaux et de divertissements qui s'appliquent à vous.

Transactions financières personnelles

Sauf disposition contraire dans une convention conclue par votre employeur avec un tiers, il est interdit aux employé(e)s d'accepter d'un tiers une commission, un prêt ou une rémunération de quelque forme que ce soit découlant de la prestation de services par des tiers à Fiera Capital ou découlant de la prestation d'un service par Fiera Capital à sa clientèle. De même, il est interdit aux employé(e)s de se faire nommer comme bénéficiaire de l'assurance ou de la fiducie d'un(e) client(e), sauf si cela est autorisé en vertu de leur politique locale ou par les membres du Service mondial de la conformité.

Opération d'initié et information non publique importante

Une opération d'initié désigne, de manière générale, une opération de négociation sur un titre, tout en étant en possession d'information non publique importante (« INPI »), en violation d'un devoir de confiance ou d'une autre obligation semblable. L'INPI est une information qui n'a pas été rendue généralement accessible au public, et qu'un investisseur raisonnable considérerait probablement comme importante pour prendre une décision de placement.

Occasionnellement, vous pouvez avoir accès à une INPI qui concerne une entreprise, y compris Fiera Capital ou l'un(e) de ses client(e)s. Une telle information est considérée comme une « information privilégiée » si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence sur la valeur au marché ou le prix des titres d'une société. Dans de tels cas, si vous avez une information privilégiée concernant une société, vous ne devez effectuer aucune opération à l'égard des titres de cette société (ni fournir d'information privilégiée à un tiers). Agir de la sorte est illégal et peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités.

Vous devez également garder confidentielle toute INPI en votre possession et consulter les membres du Service mondial de la conformité avant de la communiquer à toute autre personne, y compris à vos collègues internes. Dans certains cas exceptionnels limités, de telles opérations peuvent être permises. Cependant, une autorisation préalable des membres du Service mondial de la conformité est requise.

Il est interdit à l'ensemble des employé(e)s de Fiera Capital d'effectuer des opérations d'initié. Tout(e) employé(e) qui croit être en possession d'une INPI devrait consulter immédiatement les membres du Service mondial de la conformité.

Opérations personnelles des employé(e)s

En ce qui concerne les opérations personnelles des employé(e)s, l'ensemble des employé(e)s doivent adhérer aux principes généraux suivants :

- > Ne pas se livrer à des opérations qui portent atteinte à l'intégrité des marchés financiers ou qui en abusent;
- > Ne pas utiliser d'information privilégiée ou la partager avec d'autres. Ne pas négocier de titres (y compris ceux émis par Fiera Capital) sur la foi d'une information non publique importante, c'est- à-dire une information qui pourrait avoir un effet considérable sur le cours ou la valeur d'un titre. De telles actions violent les règlements sur les valeurs mobilières, ainsi que notre Code;
- > Ne pas répandre de rumeurs dans le but de manipuler le prix d'un titre ou de s'engager dans une anticipation des marchés relative au titre;
- > Ne pas effectuer d'opérations personnelles si l'on sait que cela entraînera un conflit d'intérêts direct avec les intérêts de son secteur d'activité ou de sa clientèle;
- > Respecter l'ensemble des lois, des règlements et des politiques internes en matière d'opérations personnelles qui peuvent s'appliquer à son secteur d'activité ou à son territoire.

Veuillez consulter les membres du Service mondial de la conformité pour en savoir plus sur les politiques, les procédures et les exigences de déclaration relatives aux opérations personnelles qui peuvent s'appliquer à votre secteur d'activité.

Activités externes

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque des employé(e)s participent à des activités en dehors de leur emploi, de leur contrat ou de leur mandat chez Fiera Capital. Aucune activité ou aucun rôle ne doit être exercé chez l'un des concurrents de Fiera Capital. Cela ne doit pas non plus compromettre la capacité d'un(e) employé(e) à s'acquitter de ses responsabilités envers sa clientèle et envers Fiera Capital.

Avant de s'engager dans une activité externe, les employé(e)s doivent demander l'approbation de la faire, conformément aux politiques qui s'appliquent à leur secteur d'activité et à leur territoire.

Les facteurs que votre gestionnaire et les membres du Service mondial de la conformité doivent prendre en considération avant d'accorder l'approbation d'une activité externe sont les suivants :

- > L'employé(e) disposera de suffisamment de temps pour s'acquitter convenablement de ses fonctions chez Fiera Capital, comme tenir à jour ses connaissances sur le droit des valeurs mobilières et les produits;
- > L'activité externe est conforme à l'obligation commune de traiter la clientèle et les consommateur(-trice)s de manière équitable, honnête et de bonne foi;
- > L'activité externe peut placer un(e) employé(e) dans une position de pouvoir ou d'influence sur des client(es) actuel(le)s ou potentiel(le)s qui peuvent être vulnérables;
- > L'activité externe peut procurer à un(e) employé(e) un accès à de l'information privilégiée ou confidentielle qui est pertinente pour ses activités nécessitant l'inscription.

Les activités externes qui présentent un conflit d'intérêts important pour la personne doivent être traitées dans l'intérêt supérieur de la clientèle, sinon elles sont interdites.

Au moment d'évaluer une demande d'approbation d'activité externe d'un(e) employé(e), votre gestionnaire ou les membres du Service mondial de la conformité peuvent soit :

- > Approuver l'activité externe sans condition;
- > Approuver l'activité externe, mais avec certaines modalités et conditions à respecter, ou
- > Refuser d'autoriser l'activité externe.

Dans certains territoires, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que les personnes inscrites ou titulaires d'un permis obtiennent l'approbation préalable de leur gestionnaire ou des membres du Service mondial de la conformité avant de participer à toute activité externe. De plus, tout changement dans leur emploi ou leurs activités externes peut devoir être signalé aux organismes de réglementation locaux. Si vous avez des doutes quant à la nécessité de divulguer ou non l'une de vos activités externes personnelles ou quant à la manière ou au moment de divulguer celle-ci, vous devriez vous renseigner auprès de votre gestionnaire ou d'un membre du Service mondial de la conformité quant aux politiques et aux règlements locaux relatifs aux activités externes.

Parmi les activités externes qui nécessitent une divulgation, on retrouve notamment :

- > Tout emploi ou toute activité commerciale en dehors de Fiera Capital;
- > Tous les postes de dirigeant(e)s ou d'administrateur(-trice)s et tout autre poste équivalent occupé, ainsi que les postes d'influence dans une entreprise ou dans un organisme sans but lucratif; et
- > Tous les rôles auprès d'organisations caritatives, sociales ou religieuses dans lesquelles une personne peut être en position de pouvoir ou d'influence et où l'activité la met en contact avec des client(e)s ou des client(e)s potentiel(le)s.

Contributions et activités politiques

Certains territoires imposent des restrictions sur les contributions ou l'engagement politique, y compris les activités bénévoles, des entreprises ou de leurs employé(e)s.

En tant qu'entreprise, Fiera Capital ne contribuera à aucun parti politique dans les territoires où elle exerce ses activités. Aucun(e) administrateur(-trice), dirigeant(e), employé(e), sous-traitant(e) ou mandataire ne peut effectuer ou autoriser un paiement ou un don à un parti politique, une organisation, un comité, une personne candidate ou un(e) fonctionnaire au nom de Fiera Capital.

Les opinions politiques, les affiliations et les dons personnels, y compris les dons non monétaires (comme le bénévolat pour aider une personne candidate), sont autorisés, mais doivent être faits au nom de l'employé(e), ne pas être liés à Fiera Capital et doivent respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables.

Vous devriez passer en revue les diverses lois, les divers règlements et/ou les diverses politiques de votre territoire avant de faire une contribution politique. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un membre du Service mondial de la conformité.



Le respect sur le lieu de travail

Fiera Capital respecte les droits de la personne et accorde de l'importance à la diversité. La direction et les décisions que nous prenons mettent l'accent sur les compétences, le mérite et la contribution à la réussite de Fiera Capital.

Nous nous engageons à ce que quiconque interagit avec Fiera Capital soit traité avec respect en tout temps.

Milieu de travail

Personne ne sera visé par des pratiques discriminatoires en raison, notamment, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur de peau, de sa race, de son sexe, de son âge, de ses croyances religieuses, de son statut social, de son orientation sexuelle, de son identité sexuelle ou d'une invalidité. C'est à nous qu'il revient de promouvoir des valeurs de respect mutuel en maintenant un milieu de travail où il n'y a aucune forme de harcèlement ou de violence, y compris verbale, physique, visuelle ou sexuelle.

La consommation inappropriée de drogues, d'alcool ou d'autres substances peut avoir des effets négatifs sur notre rendement au travail, ainsi que sur notre santé et notre sécurité. Dans l'exercice de nos fonctions, que ce soit dans les locaux de Fiera Capital ou ailleurs, ou encore lors d'activités organisées ou supervisées par Fiera Capital, nous sommes responsables de notre comportement et devons toujours demeurer aptes au travail et capables d'accomplir efficacement le travail prévu qui nous est assigné. Les employé(e)s doivent en tenir compte lorsqu'ils ou elles représentent Fiera Capital dans l'exercice de leurs fonctions.

Le placement de paris, les jeux d'argent commerciaux (en ligne ou en personne) ainsi que la présence de drogues illégales ou de substances illégales ne sont pas autorisés dans les locaux de Fiera Capital ou pendant le télétravail.

Diversité, équité et inclusion (« DEI »)

La diversité des idées et des points de vue constitue l'essence de notre capacité à élaborer des solutions novatrices pour notre clientèle. Cela nous permet, de façon plus large, de créer une prospérité durable pour l'ensemble de nos parties prenantes. Nous nous engageons à entretenir un milieu de travail inclusif, sécuritaire et digne de confiance où chaque personne éprouve un sentiment d'appartenance. Nous estimons que nous donnons le meilleur de nous-mêmes lorsque notre milieu de travail accueille des personnes ayant des perspectives, des caractéristiques, des valeurs et des antécédents différents. Un tel milieu nous aide également à attirer et à retenir des talents de grande valeur et à atteindre des niveaux encore plus élevés de satisfaction du personnel et de la clientèle.

Chez Fiera Capital, nous définissons la diversité par des caractéristiques visibles – comme la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, le handicap physique – ainsi que par les qualités invisibles qui nous rendent uniques : l'orientation sexuelle, l'affiliation religieuse, le statut d'ancien combattant, l'état civil, les convictions politiques, l'expérience professionnelle, l'identité sexuelle, l'ascendance, le handicap, le statut socio-économique, la nationalité et d'autres facteurs protégés par la loi ou par les politiques locales.

Chacun d'entre nous favorise la DEI des manières suivantes :

- Nous nous soutenons mutuellement pour incarner des comportements inclusifs dans nos tâches et interactions quotidiennes. Cela passe notamment par des mesures visant à nous sensibiliser à nos préjugés inconscients.
- Nous nous engageons à embaucher des personnes de tous horizons et à prévoir des mesures d'aménagement raisonnable pour répondre aux besoins particuliers des employé(e)s.
- Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement, que ce soit de manière verbale, visuelle, physique, sexuelle ou mentale.

La sauvegarde de nos actifs et de nos renseignements

Protection des biens et des actifs

Les employé(e)s doivent s'assurer de protéger les biens et les actifs des personnes et de Fiera Capital. De plus, ils et elles sont responsables et ont l'obligation de préserver la confidentialité de leurs mots de passe. Tout ordinateur ou autre outil de travail mis à leur disposition, même s'il est utilisé en dehors des locaux du bureau, demeure la propriété de Fiera Capital et devrait être traité avec respect et attention.

Systèmes informatiques, Internet et courrier électronique

Les employé(e)s doivent protéger et préserver la confidentialité des programmes, des codes sources et des manuels d'utilisation de Fiera Capital, ainsi que de tout autre document électronique contenant des renseignements confidentiels appartenant à Fiera Capital, à sa clientèle ou à ses fournisseurs. À la cessation de leur emploi, contrat ou mandat ou à toute date antérieure que Fiera Capital peut déterminer, les personnes susmentionnées doivent retourner tout le matériel appartenant à Fiera Capital, y compris les logiciels sous licence mis à leur disposition et utilisés dans le cadre de leur emploi, contrat ou mandat.

Les installations de communication électronique de Fiera Capital, y compris la messagerie électronique et la messagerie vocale, sont la propriété de Fiera Capital et ne peuvent être utilisées qu'à des fins commerciales légitimes. Les employé(e)s ne sont pas autorisé(e)s à faire usage de ces systèmes à des fins autres que professionnelles, comme pour envoyer ou solliciter des chaînes de lettres ou des messages à caractère diffamatoire, obscène ou ennuyeux à destination ou en provenance de personnes situées à l'intérieur ou à l'extérieur de la firme. Fiera Capital se réserve le droit de surveiller, de lire, d'inspecter, de conserver et de divulguer tout renseignement envoyé ou stocké sur l'un de ses systèmes électroniques.

Il est interdit d'utiliser les services infonuagiques pour échanger des renseignements, sauf sur autorisation du Service des technologies de l'information (TI). Les employé(e)s disposant ou non d'un accès doivent suivre des modules de formation sur la sécurité de l'information. Un accès à Internet est accordé aux employé(e)s pour faciliter l'exécution de tâches autorisées liées à leur emploi, leur contrat ou leur mandat. Seule une utilisation personnelle raisonnable d'Internet est tolérée. Toute utilisation d'Internet doit être conforme aux politiques applicables à votre secteur d'activité en matière de sécurité de l'information et de médias sociaux, ainsi qu'à l'ensemble des lois et des règlements applicables dans votre territoire.

Propriété intellectuelle

Fiera Capital sera la propriétaire unique et exclusive de tous les droits, les titres et les intérêts, y compris les droits d'auteur, les brevets et tous les autres droits de propriété intellectuelle associés aux idées, aux concepts, aux supports, aux publications, aux rapports, aux logiciels, aux documents et aux inventions qui ont été mis au point, créés, conçus, découverts, réalisés ou produits par un(e) employé(e) dans l'exercice de ses fonctions pour Fiera Capital ou en son nom. Fiera Capital peut se servir de ce travail intellectuel comme elle le juge approprié sans consentement ni rémunération de l'employé(e). Les employé(e)s devraient consulter les politiques pertinentes de Fiera Capital pour obtenir plus de détails sur leurs obligations et la conduite attendue en ce qui concerne l'utilisation des biens, des actifs, des systèmes informatiques, d'Internet et des services de courriel de Fiera Capital.

Traitement et protection des renseignements

Confidentialité

Les employé(e)s de Fiera Capital peuvent avoir accès à des renseignements confidentiels ou exclusifs concernant Fiera Capital, ses employé(e)s, sa clientèle, sa clientèle potentielle ou d'autres tiers. Il incombe à chaque employé(e) de protéger ces renseignements et de s'assurer que ceux-ci demeurent confidentiels. Cela comprend le respect des politiques et des procédures sur la sécurité et les technologies qui s'appliquent aux employé(e)s de Fiera Capital.

Fiera Capital doit préserver la confidentialité des renseignements qui lui ont été confiés par ses employé(e)s et sa clientèle dans le cadre de l'exercice de ses activités, sauf si la divulgation est autorisée ou exigée par la loi. En cas de doute à l'égard d'une obligation légale de divulguer des renseignements confidentiels qui ne sont pas accessibles au public, veuillez consulter le service juridique de votre territoire.

Vie privée et renseignements personnels

La protection de la vie privée et la sécurité des renseignements personnels constituent des préoccupations mondiales croissantes. De nombreux pays adoptent ou renforcent les lois sur la protection de la vie privée qui régissent l'utilisation des renseignements personnels et amènent les contrevenant(e)s à répondre de leurs actes. Fiera Capital s'engage à se conformer aux lois sur la protection de la vie privée applicables dans les pays où elle exerce ses activités, y compris les lois concernant le transfert transfrontalier de certains renseignements personnels.

Les employé(e)s doivent assurer la stricte confidentialité de tous les renseignements sur la clientèle (actuelle comme ancienne), y compris l'identité du (de la) client(e) (sauf si celui-ci ou celle-ci y consent), les données financières du (de la) client(e) et tout autre renseignement confidentiel ou nominatif. L'obligation de protéger la confidentialité de ces renseignements se poursuit après la fin de l'association de Fiera Capital avec ce (cette) client(e).

Fiera Capital protégera également la confidentialité des dossiers personnels de ses employé(e)s et des autres renseignements personnels que ces derniers et ces dernières doivent fournir à Fiera Capital, dans le cours normal des activités.

Les employé(e)s, d'une part, doivent s'informer sur les lois et les politiques locales en matière de protection de la vie privée qui s'appliquent à leur territoire et à leur secteur d'activité et, d'autre part, ils et elles doivent adresser toute question aux membres du Service mondial de la conformité.

fiera.com



FIERACAPITAL